

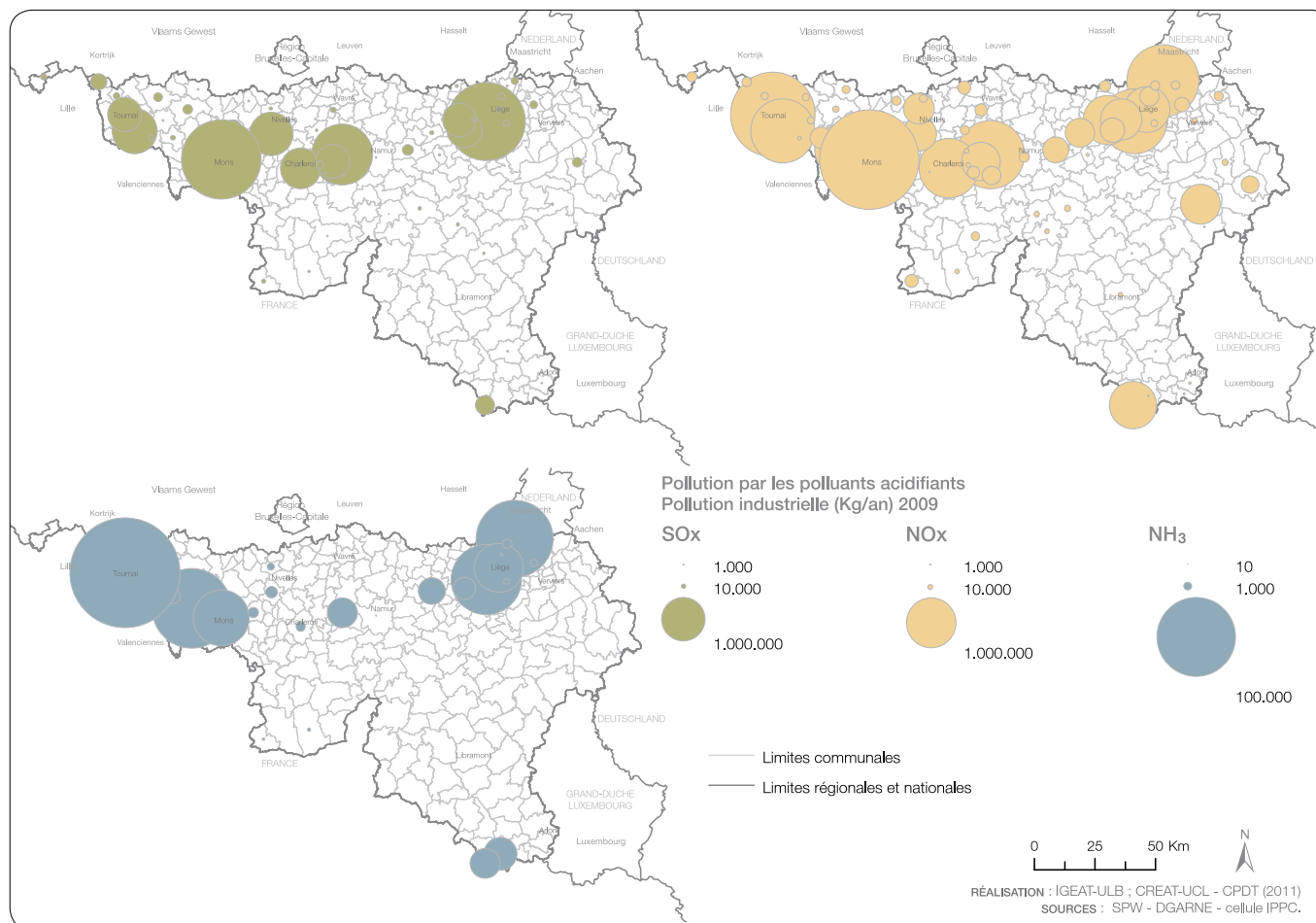
Emissions de polluants par les entreprises en Wallonie en 2009

Les polluants acidifiants sont majoritairement issus de la combustion. Les oxydes d'azote (NO_2 et NO représentés par NO_x), l'ammoniac (NH_3) et les oxydes de soufre (SO_2 mais aussi SO_3 , SO_4 , H_2S) sont communément appelés polluants acidifiants.

Lors de leurs retombées, ils altèrent l'environnement en acidifiant les sols et les eaux de surface et en attaquant les parties aériennes des plantes. Ils peuvent également avoir un effet nocif sur la santé humaine en irritant les voies respiratoires. Alors que l'ammoniac provient essentiellement du secteur agricole (fertilisation minérale et stockage, épandage d'effluents d'élevage), les oxydes d'azote et de soufre sont principalement issus de la combustion (industrie, transport, transformation énergétique et résidentiel).

Le bilan est encourageant pour le SO_2 et les oxydes d'azote : les émissions des polluants acidifiants ont diminué de plus de 40 % entre 1990 et 2007 en Wallonie. Il apparaît cependant que les effets de certaines avancées technologiques (pot catalytique et moteurs plus performants), censées réduire les émissions, ont été en partie contrecarrés par l'augmentation du nombre de véhicules et de la distance parcourue. Les émissions produites par l'industrie sont...

Émissions de polluants par les entreprises IPPC (NO_x , SO_x et NH_3) en 2009



Emissions de polluants par les entreprises en Wallonie en 2009

Les polluants acidifiants sont majoritairement issus de la combustion. Les oxydes d'azote (NO_2 et NO représentés par NO_x), l'ammoniac (NH_3) et les oxydes de soufre (SO_2 mais aussi SO_3 , SO_4 , H_2S) sont communément appelés polluants acidifiants.

Lors de leurs retombées, ils altèrent l'environnement en acidifiant les sols et les eaux de surface et en attaquant les parties aériennes des plantes. Ils peuvent également avoir un effet nocif sur la santé humaine en irritant les voies respiratoires. Alors que l'ammoniac provient essentiellement du secteur agricole (fertilisation minérale et stockage, épandage d'effluents d'élevage), les oxydes d'azote et de soufre sont principalement issus de la combustion (industrie, transport, transformation énergétique et résidentiel).

Le bilan est encourageant pour le SO_2 et les oxydes d'azote : les émissions des polluants acidifiants ont diminué de plus de 40 % entre 1990 et 2007 en Wallonie. Il apparaît cependant que les effets de certaines avancées technologiques (pot catalytique et moteurs plus performants), censées réduire les émissions, ont été en partie contrecarrés par l'augmentation du nombre de véhicules et de la distance parcourue. Les émissions produites par l'industrie sont principalement localisées le long du sillon sambro-mosan. En termes d'émissions, la carte de répartition des moyennes annuelles en NO_2 montre, au même titre que pour les particules fines (PM), une Wallonie coupée en deux zones selon un axe sud-ouest nord-est. La zone septentrionale en-

registre des concentrations plus élevées que la partie méridionale.

Emissions de polluants par les entreprises en Wallonie en 2009

Niveau spatial :

Communes

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Données issues du recensement des émissions des entreprises IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control ; http://environnement.wallonie.be/directive_ippc/), dont la liste des entreprises wallonnes concernées est mise à jour chaque année par la DGARNE. Elles ne reprennent donc pas l'ensemble des émissions. Ces données sont agrégées par commune.

Données utilisées :

- Emissions d'oxydes d'azote NO_x (Kg/an) 2009 ;
- Emissions d'oxydes de soufre SO_x (Kg/an) 2009 ;
- Emissions d'ammoniac NH₃ (Kg/an) 2009.

Statistiques :

NH₃

- Somme : 702.040 Kg/an.
- Moyenne : 9.117 Kg/an.
- Valeur minimum : 0 Kg/an.
- Valeur maximum : 195.680 Kg/an.

SO_x

- Somme : 1.4964.640 Kg/an.
- Moyenne : 194.346 Kg/an.
- Valeur minimum : 0 Kg/an.
- Valeur maximum : 3.263.603 Kg/an.

NO_x

- Somme : 25.753.108 Kg/an.
- Moyenne : 334.456 Kg/an.
- Valeur minimum : 0 Kg/an.
- Valeur maximum : 3.984.897 Kg/an.

Sources des données :

- SPW – DGARNE – cellule IPPC
http://environnement.wallonie.be/directive_ippc/

Auteurs :

- A. Coppens (ULB-IGEAT)
alain.coppens@ulb.ac.be
- P. Medina Lockhart (ULB-IGEAT)
pmedinal@ulb.ac.be

Sous la direction de M.-F. Godart (ULB-IGEAT).

Voir « Diagnostic territorial de la Wallonie, 2011 », CPDT, partie « Les secteurs », pages 53 à 234.

Emissions de polluants par les entreprises en Wallonie en 2009

Émissions de polluants par les entreprises IPPC (NO_x , SO_x et NH_3) en 2009

